



Date d'entrée en jouissance

Par **Vrout_old**, le **29/10/2007 à 18:08**

Bonsoir à tous
Mes grands-parents avaient fait une donation-partage entre ma tante et moi-même avec usufruit au dernier survivant.
Mon grand-père est décédé il y a 15 ans et ma grand-mère au début du mois.
Je n'avais plus de contacts avec ma grand-mère ni avec ma tante.
Une semaine après ce dernier décès, j'ai été voir le notaire qui m'a dit qu'il s'occupait de tout.
Seulement voilà la maison qui me revient est fermée et je ne sais même pas s'il y a du chauffage ou si l'eau a été coupée.
Je pensais que le notaire aurait dû me récupérer les clefs ou mettre des scellés?
Est-il normal que ma tante ait les clefs?
Qui sera responsable en cas de dégâts des eaux ou autres?
Je pense que je suis devenu propriétaire de plein droit au décès de ma grand-mère et que j'aurai dû entrer en jouissance à ce moment-là.
merci d'avance de vos réponses.
A bientôt

Par **Upsilon**, le **30/10/2007 à 08:40**

Bonjour !
Concernant la pleine propriété du bien, tout dépend de comment s'est faite la donation-partage. Si vos grands-parents vous ont donné à chacun 1/2 de la nue propriété de la maison, alors vous n'êtes pas du tout propriétaire du bien aujourd'hui... Vous êtes en indivision avec votre tante sur celui-ci !
Dans le cas où vous auriez reçu la nue propriété en ENTIER et votre tante autre chose, la OUI vous êtes propriétaire du bien.
Voyez avec votre tante pour le chauffage et l'eau, puisque si vous êtes co-indivisaires, vous avez tous les 2 les pouvoirs de gestion !

Par **Vrout_old**, le **30/10/2007 à 19:03**

bonsoir et merci de votre réponse.
La maison en question me revient car elle est dans mon lot uniquement.
Ma tante a eu aussi un autre lot différent.
Dans ce cas ,le notaire n'aurait-il pas du me récupérer les clefs ou alors poser des scellés??
Quand au contenu de la maison,comment va se dérouler le partage??
merci d'avance de vos réponses